

Auch, le 5 septembre 2012

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### RESTRICTIONS DE L'USAGE DE L'EAU SUR LE SYSTÈME NESTE ET RIVIÈRES DE GASCOGNE

Le 31 août 2012, le Préfet du Gers a pris un arrêté portant restriction des prélèvements (interdiction 2 jours sur 4 par secteurs tournants) sur les rivières du système Neste du dimanche 2 septembre 2012 à 8 heures jusqu'au jeudi 6 septembre 2012 à 8 heures.

La commission Neste du 5 septembre 2012, en concertation avec les irrigants, a décidé de maintenir cette restriction afin de préserver un volume minimal d'eau pour garantir tous les usages dont l'eau potable et de pouvoir terminer l'irrigation dans des conditions satisfaisantes.

Le Préfet du Gers a de ce fait signé un arrêté prorogeant l'arrêté préfectoral du 31 août jusqu'au 30 septembre 2012, en organisant les tours d'eau selon un calendrier fixé dans l'arrêté. Selon l'évolution de la situation, de nouvelles mesures pourront être prises.

Des mesures similaires sont également prises dans les autres départements concernés par les axes du système Neste (Hautes-Pyrénées, Haute-Garonne, Tarn-et-Garonne et Lot-et-Garonne).

Les arrêtés et leurs annexes peuvent être consultés sur le site de la Direction Départementale des Territoires du Gers : [www.gers.developpement-durable.gouv.fr](http://www.gers.developpement-durable.gouv.fr) (rubrique « Domaines d'activité / Gestion de l'eau ») ou directement accessible via le portail du site) et dans les mairies concernées.